

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022

**L'An deux mille vingt-deux, le Lundi 28 février** à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni à la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Franck DARRAGON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DARRAGON, SELLIER, JACOILLOT, HOUARD, SAUVAL, CORREIA, ROC, CRINON (arrivée au point 2), FLANDRE, TURBANT, FORESTIER, DUFLOS, ISTRIA, JUE (arrivée au point 2), BUSON, FAUVEAUX, MAURY, BENEDICTO, BASILLE, ORGE et BOUCHER.

**Pouvoirs :**

M. VELCIN à M. ISTRIA

**Absents excusés** : Mme FRION, Mme STASKIEWICZ et M. ROZE.

**Absents** : Mme BILCOCQ et M. HARDY.

**L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Débat d'orientations budgétaires ;
4. Mise en place d'un système de vidéoprotection et présentation du plan de financement – modificatif ;
5. Protection sociale et complémentaire – débat ;
6. Adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme de la ville d'Albert ;
7. Actualisation des statuts d'Amiens Métropole ;
8. Informations diverses

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Mme Magalie BOUCHER est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Darragon accueille le Conseil Municipal en sa salle d'Honneur ainsi que le public de retour après de nombreux mois que nous savons tous très particulier.

Il précise que cette séance se déroule désormais dans un état de guerre suite aux évènements de l'Ukraine qui génèrent une extrême inquiétude sur le Monde. Il est évident que les finances seront impactées pour les mois, les années à venir.

Ce débat se présente donc dans une période de transition entre une sortie de crise pandémique avec une reprise économique de +4% mais également d'une inflation actuellement entre 1.5 et 2% (avant la crise ukrainienne).

## 1. Débat d'orientation budgétaire 2022 :

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022



1

## INTRODUCTION

- La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT). 3 972 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (données Insee).

A l'heure où je vous préside cette séance, nombre d'indicateurs nous permettent de croire en une sortie définitive de cette crise.

Comme nous l'avons toujours fait, nous nous projetons vers l'avenir avec grand optimisme sur la mission pour laquelle nous avons été élus : l'amélioration de notre cadre de vie, l'adaptation aux grands enjeux climatiques de demain, le soin apporté à notre patrimoine.

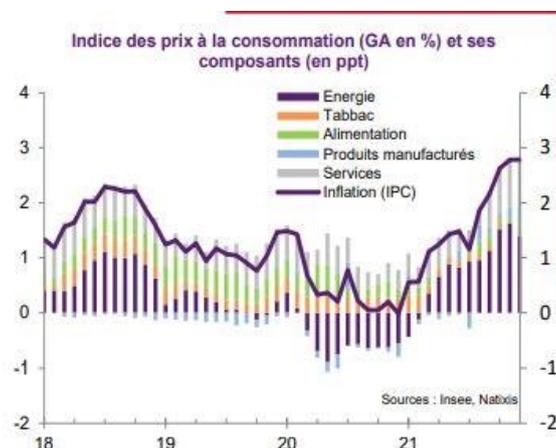
2

## Le contexte national



## L'environnement économique national

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, **l'inflation** a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. **Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie** (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale.



5

## L'environnement économique national

L'année 2021 a été marquée par le **retour de la croissance**. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité.

Ainsi, le **PIB a progressé** de 3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (contre 1,3 % sur le 2<sup>ème</sup>) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au dernier trimestre 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), **la consommation des ménages** a progressé de 5 %, constituant ainsi le **principal moteur de la croissance** (contribution à hauteur de 2,6 %).

**L'investissement est resté stable** au 3<sup>ème</sup> trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, brisant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

**Sur le marché du travail**, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), **dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique**. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

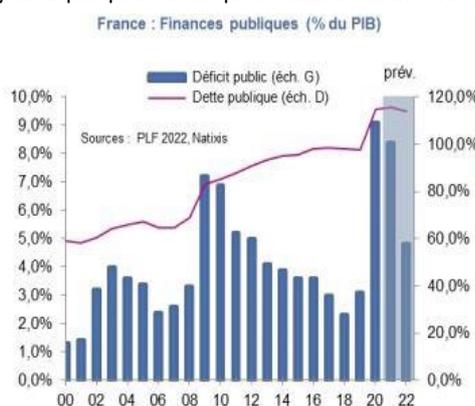
Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, **l'inflation** a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. **Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie** (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale.

4

# Les finances publiques en 2021

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, **le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022**. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité



6

# Les finances publiques locales pour 2022

**Le cru 2022 de la loi de finances** pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022. Il s'agit donc **d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire**. Le principal porte sur la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité **On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités** (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens depuis 2020), **cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir**, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition

7

.../...

# Partie 1 : La situation de la commune



8

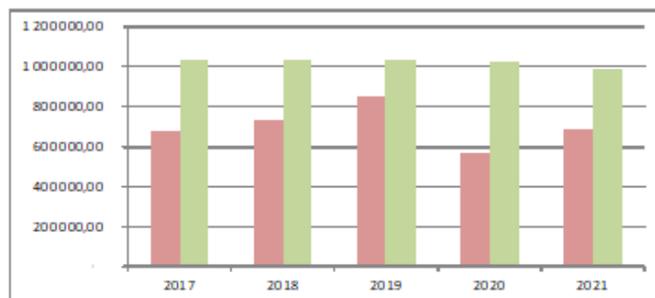
- Concernant nos finances communales, il semble que la crise sanitaire ait pesé davantage en raison du maintien des services publics et du report de certaines dépenses de 2020 sur 2021.
- La recherche active d'économie est permanente. Des consultations ont été lancées. Je pense notamment aux remplacements des photocopieurs dont les coûts ont été négociés à la baisse de l'ordre de 40%.
- La ville s'est de nouveau positionnée sur le marché des locations de salles pour l'organisation des concours de l'Education Nationale. Le dossier de candidature a été retenu. Le marché est assuré pour les 3 prochaines années.
- Le recours à l'externalisation se concrétisera. Cette démarche s'inscrit dans une recherche d'économie d'échelle obtenue par la centrale d'achat d'Amiens Métropole. Un ensemble de prestation ou d'achats sont à notre disposition. Des espaces verts seront gérés par une société. Il en est de même pour l'élagage des arbres.

9

## Evolution des dépenses de fonctionnement

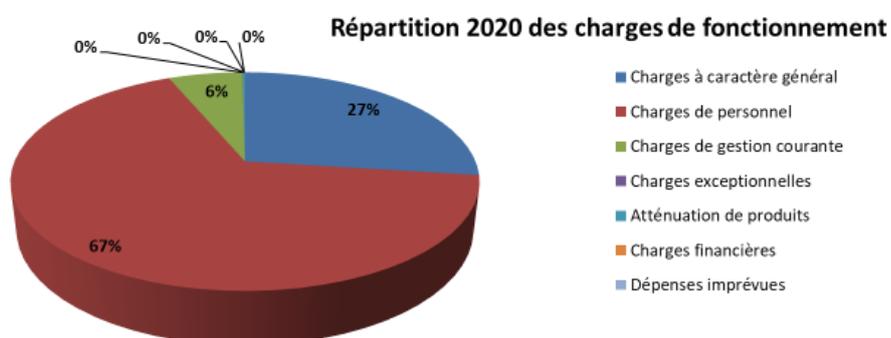
### 011- Charges à caractère général

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2017	673 186,31	1 034 150,00
2018	738 733,38	1 036 460,00
2019	849 532,25	1 038 000,00
2020	568 868,48	1 027 000,00
2021	685 948,64	988 000,00



11

## Charges de fonctionnement



Le niveau de nos dépenses par habitant est plus faible vis-à-vis de la moyenne des communes de même strate (communes de 3.500 à 5.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé) de l'ordre de 41 % - soit 527 € / hab. pour Salouël contre 900 € / hab. .

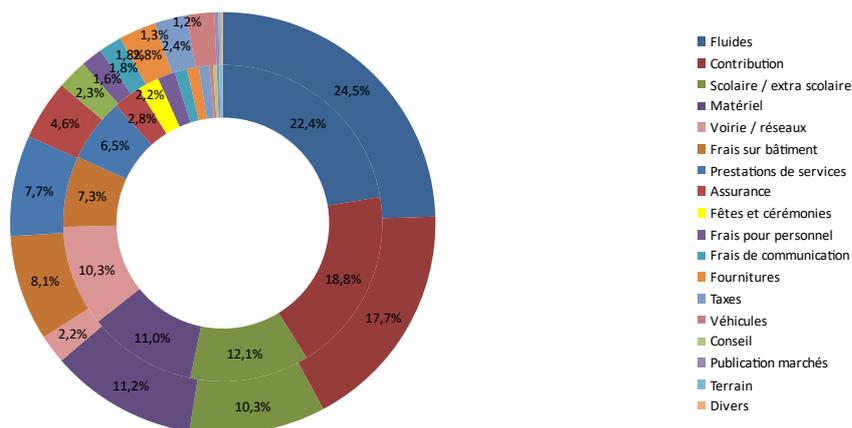
La répartition de nos charges de fonctionnement diffère légèrement de la moyenne :

- Charges de personnel Salouël 67 % / Moyenne strate 55 %
- Charges à caractère général Salouël 27 % / Moyenne Strate 28 %
- Subventions versées Salouël 0 % / Moyenne Strate 6 %
- Frais financiers Salouël 0 % / Moyenne Strate 2,5%

12

.../...

## 2020 / 2019 - Répartition des charges à caractère général



En analysant plus en détail les charges à caractère général, on peut constater qu'une grande partie des charges est incompressible et obligatoire. En premier lieu, viennent les charges de fluides (24,5%) ensuite les contributions (17,7%), le scolaire et extra-scolaire (10,3%), l'acquisition et l'entretien de matériel (11,2%), les frais sur bâtiment (8,1%), ... A noter que les réparations sur voirie et réseaux n'ont pas pu être régulièrement réalisés en 2020 en ne représentant que 2,2% des charges à caractère générales contre 10,3% en 2019.

13

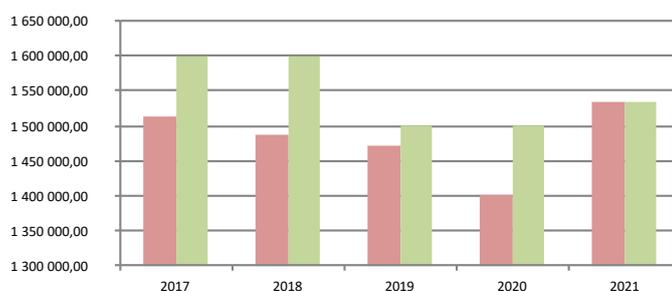
## Evolutions des dépenses de fonctionnement

### 012- Charges de personnel et frais

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2017	1 512 221,53	1 600 000,00
2018	1 487 089,81	1 600 000,00
2019	1 471 104,07	1 500 000,00
2020	1 402 459,59	1 500 000,00
2021	1 534 998,72	1 535 000,00

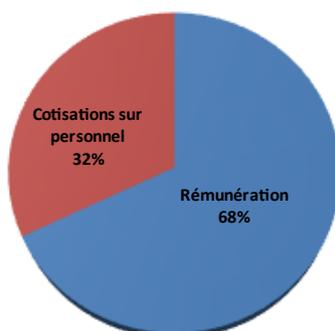
8,63

au 28/12



14

## 2020 - Charges de personnel



Les charges de personnel ont diminué de 68.644 € entre 2019 et 2020, soit un recul de 4,7%.

L'effectif de la commune regroupe **31** agents titulaires répartis sur 5 filières : administrative, technique et animation, police et sanitaire et sociale. En 2020, un titulaire n'a pas été remplacé.

15

## Evolutions des dépenses de fonctionnement

Hormis les hausses classiques (contribution CNRACL, IRCANTEC, GVT etc.)

La revalorisation des traitements des agents de catégorie C, ainsi que la hausse du SMIC sont à prévoir en 2022.

L'indemnité « inflation » est à verser.

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et deux partiront en 2022. La règle du remplacement systématique ne s'appliquera plus. Le recours à l'externalisation pour la gestion de nos toitures est à l'étude.

En 2021, le Conseil Municipal a souhaité proposer des emplois saisonniers à nos jeunes. Une réflexion reste à mener pour le maintien ou non de ce dispositif.

Un nouveau contrat d'assurance statutaire est reconduit mais avec un taux ajusté en raison de l'explosion des absences dans la fonction publique territoriale.

Une campagne de recensement de la population est organisée nécessitant le recrutement d'agents recenseurs.

Le tableau ci-après représente les charges de personnel nettes de remboursements assurance déduits).

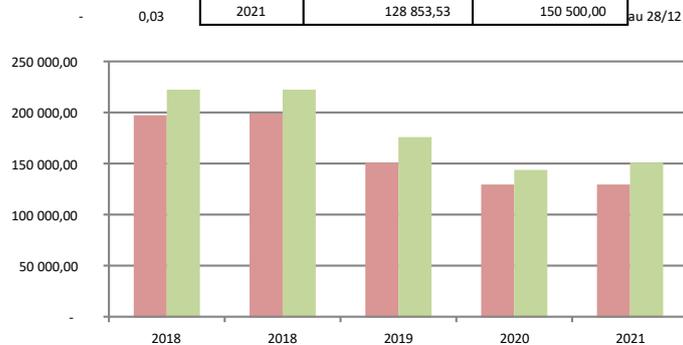
Année	Mandats émis - 012	Titres émis 013	Charges nettes
2017	1 512 221,53 €	77 110,35 €	1 435 111,28 €
2018	1 487 089,81 €	76 079,41 €	1 411 010,40 €
2019	1 471 104,07 €	92 293,43 €	1 378 810,64 €
2020	1 402 459,59 €	74 304,32 €	1 328 155,27 €
2021*	1 534 998,72 €	66 882,83 €	1 468 115,89 €

16

## Evolutions des dépenses de fonctionnement

### 65- Autres charges de gest. Courante

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2018	197 545,65	222 490,00
2018	199 002,65	222 490,00
2019	151 465,63	175 500,00
2020	128 820,21	144 500,00
2021	128 853,53	150 500,00



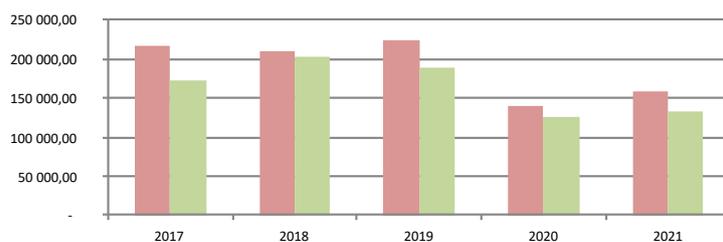
Les chapitres 66 "charges financières" - 67 "charges exceptionnelles" - 014 atténuation de produits et 042 "opérations d'ordres" ne sont pas ici représentés. Ils seront présentés lors du vote du compte administratif 2021.

17

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### 70-Produits desserv.Dom. Et ventes...

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	216 488,71	172 200,00
2018	211 216,75	203 500,00
2019	224 032,46	188 500,00
2020	140 652,27	127 000,00
2021	158 176,11	132 500,00

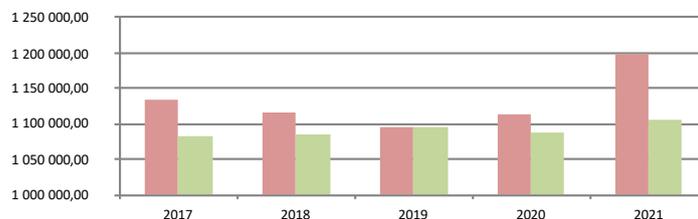


18

## Evolution des recettes de fonctionnement

### 73- Impôts et taxes

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	1 134 071,00	1 082 111,00
2018	1 115 501,27	1 083 700,00
2019	1 094 485,54	1 094 400,00
2020	1 113 120,07	1 086 900,00
2021	1 197 206,53	1 105 900,00



Les bases locatives seront réévaluées à hauteur de 3,40%. La hausse d'imposition votée par Amiens Métropole figurera sur chaque avis d'imposition. Le mécanisme du pacte fiscal et financier instauré (cf P55) nous amènera à étudier une augmentation ou non de la fiscalité communale pour trouver les 57 649 euros manquants à notre budget.

19

## Fiscalité comparée aux communes de même strate

SALOUËL - Somme

Exercice 2020

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 032 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3500 à 5000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
4 790	1 188	1 437	Taxe d'habitation (y compris THLV sauf pour les réductions de base)	0	0	68
2 829	702	1 275	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
22	6	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
495	123	205	Taxe d'habitation (y compris THLV)	10,33	14,27	
414	103	242	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,65	18,97	
8	2	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,87	48,55	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	

Salouël possède des bases fiscales plus faibles que la moyenne des communes de même strate, notamment en ce qui concerne le foncier bâti inférieur de 81,6% ;

Parallèlement le niveau des taux voté est lui aussi plus faible que la moyenne avec sur le foncier bâti, un taux inférieur de 29,5%.

Au total, le produit du foncier bâti est de 103 € par salouisien(ne) contre 242 € pour autres communes comparables.

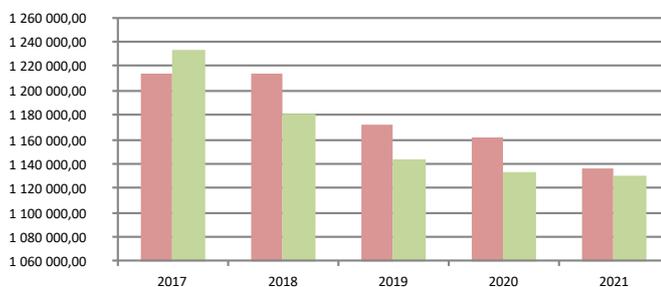
20

.../...

## Evolution des recettes de fonctionnement

### 74-Dotations et participations

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	1 214 200,80	1 233 036,00
2018	1 214 064,34	1 180 600,00
2019	1 171 938,11	1 143 200,00
2020	1 160 989,50	1 133 700,00
2021	1 135 533,57	1 129 700,00



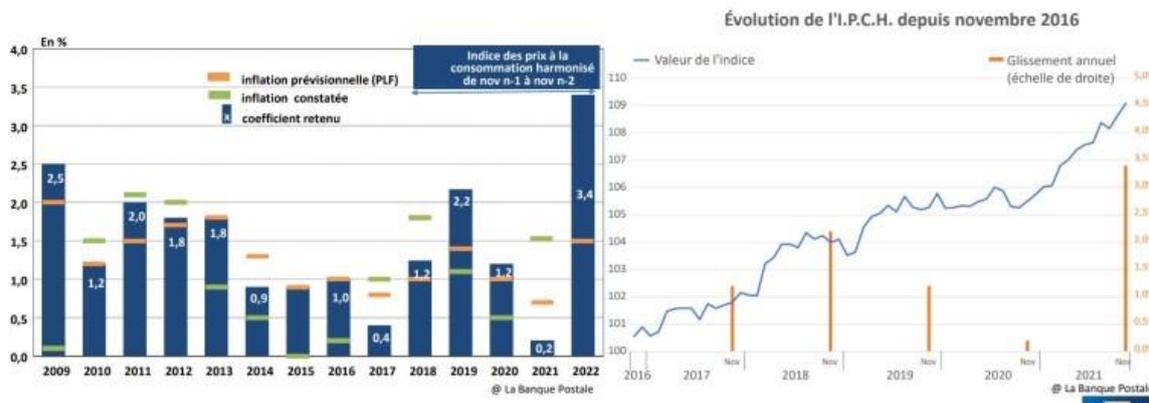
21

## Evolution forfaitaire bases fiscales

Pour 2022, afin de tenir compte de l'inflation la Loi de Finances 2022 revalorise les bases fiscales des impôts locaux de 3,4%.

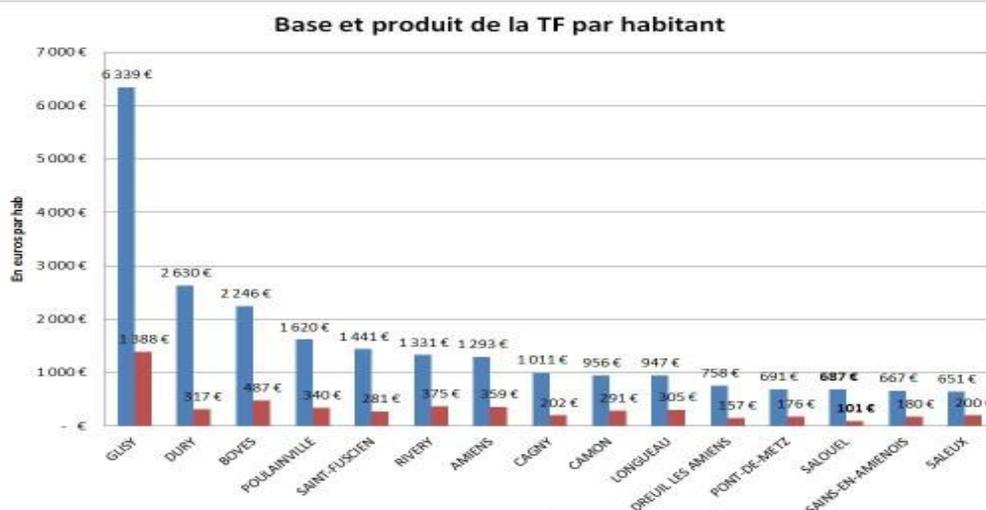
L'année 2021 n'avait évolué que de 0,2% par rapport à l'année passée.

### Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales – calcul défini par l'article 99 LFI 2017



22

## Comparaison de la fiscalité / communes de la Métropole



NB : Seules les 15 premières communes apparaissent sur les 39 de la Métropole pour une meilleure lisibilité

23

## Comparaison de la fiscalité / communes de la Métropole

**Roles TF - Bases communales du foncier bâti pluriannuelles par commune**

Communes	Nbre hab au 1er janv 2019	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de TF	Produits TF
1 AMIENS	136 998	165 801 254	165 862 918	169 547 011	172 692 202	177 110 425	27,8%	49 165 677
2 BOVES	3 172	4 060 535	4 273 283	6 837 060	7 041 573	7 125 485	21,7%	1 544 843
3 LONGUEAU	5 608	4 925 756	4 970 888	5 059 042	5 197 042	5 311 806	32,2%	1 710 407
4 RIVERY	3 592	4 559 200	4 601 802	4 645 109	4 728 290	4 781 269	28,1%	1 345 922
5 GLISY	721	3 840 573	4 094 825	4 394 831	4 423 134	4 570 689	21,9%	1 000 518
6 CAMON	4 449	3 910 456	3 970 313	4 013 735	4 148 386	4 254 232	30,4%	1 292 804
7 DURY	1 427	3 355 586	3 469 251	3 594 879	3 664 703	3 753 185	12,0%	451 887
<b>8 SALOUEL</b>	<b>4 120</b>	<b>2 612 690</b>	<b>2 629 966</b>	<b>2 625 501</b>	<b>2 704 248</b>	<b>2 829 428</b>	<b>14,7%</b>	<b>414 531</b>
9 POULAINVILLE	1 213	3 671 299	3 711 878	3 757 245	1 928 268	1 965 239	21,0%	412 689
10 SALEUX	2 891	1 768 068	1 746 766	1 801 742	1 858 310	1 881 689	30,7%	577 692
11 PONT-DE-METZ	2 435	1 480 157	1 514 043	1 571 299	1 642 568	1 683 538	25,4%	428 120
12 SAINT-FUSCIEN	1 134	1 290 652	1 378 043	1 442 207	1 568 199	1 633 991	19,5%	319 119
13 CAGNY	1 223	1 140 828	1 163 403	1 181 936	1 206 381	1 236 864	20,0%	247 260
14 DREUIL LES AMIENS	1 631	1 137 593	1 164 173	1 179 547	1 214 080	1 236 256	20,7%	255 406
15 SAINS-EN-AMIENOIS	1 223	728 847	743 886	761 563	795 308	815 500	27,0%	219 940
...								
<b>Total / Moyenne 39 communes</b>		<b>209 136 401</b>	<b>210 268 557</b>	<b>219 000 329</b>	<b>221 656 929</b>	<b>227 269 709</b>	<b>26,8%</b>	<b>60 975 464</b>

NB : Seules les 15 premières communes apparaissent sur les 39 de la Métropole pour une meilleure lisibilité

Au niveau des bases fiscales de taxe foncière, Salouël se situe à la 8ème place des communes de la Métropole en étant la 4ème commune par le nombre d'habitant. Le taux moyen au sein de la Métropole est de 26,8% alors qu'il est de 14,7% pour Salouël, soit le 3ème plus faible taux après Dury (12%) et ThezyGlimont (12,6%).

Sur les 15 premières communes ayant les bases de TF la plus importante, Salouël est 13ème au niveau du ratio base fiscale par habitant (687€ contre 1.551 € pour la moyenne) et 15ème pour le produit par habitant (101€ contre 344 €).

24

Sur la question de la fiscalité communale et comme il a été échangé lors de la commission des finances, M. le Maire lève la question de la politique à mener suite à la hausse de la fiscalité votée ? 3 hypothèses :

Il précise toutefois que des hausses des chapitres 011 et 012 sont rendus nécessaires au regard des contraintes (maintenance du système de vidéoprotection par exemple), des obligations réglementaires (protection sociale complémentaire du personnel) et de l'inflation.

Comme indiqué dans la présentation, certaines mesures (non remplacement systématique des agents partant à la retraite, externalisation de certains postes) seront prises.

Il est important de savoir que ces mesures financières risquent de dégrader la qualité de vie. Le Conseil Municipal sera appelé à choisir entre :

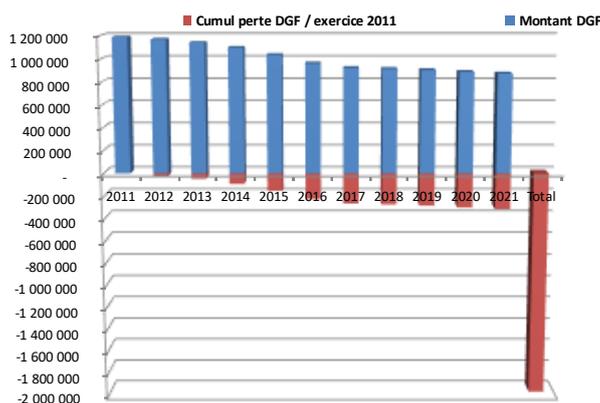
- Baisse des taux afin de compenser la hausse de l'impôt des ménages (suite à l'augmentation de la fiscalité métropolitaine).
- Maintien des taux ;
- Hausse des taux afin d'augmenter notre marge de manœuvre en dépense de fonctionnement ou augment le virement à la section d'investissement car une commune se doit de continuer à investir.

Par ailleurs, d'autres ressources telles que l'emprunt et les subventions existent.

M. Orgé explique que les finances communales sont saines avec un faible taux d'imposition mais qui reste en corrélation avec de faibles dépenses de fonctionnement. Il précise néanmoins que des incertitudes pèsent sur la DGF.

## La diminution de la DGF

Exercice	Montant DGF	Cumul perte DGF exercice 2011
2011	1 186 690	
2012	1 167 582	- 19 108
2013	1 139 010	- 47 680
2014	1 095 457	- 91 233
2015	1 034 465	- 152 225
2016	959 902	- 226 788
2017	920 270	- 266 420
2018	911 844	- 274 846
2019	901 690	- 285 000
2020	885 822	- 300 868
2021	871 941	- 314 749
Total		- 1 978 917



Depuis ces 10 dernières années, la Dotation Globale de Fonctionnement , plus importante dotation de l'Etat aux collectivités s'est réduit régulièrement.

Pour Salouël, la différence entre 2011 et 2021 a été de 314 749 € soit si l'on cumule les réductions sur cette période, une perte de ressources de 1 978 917 €. En 2022, le montant de la DGF semble se stabiliser. Cette situation pourrait être à nouveau évoluer lors du prochain quinquennat.

## Comparaison de la fiscalité / communes de la Métropole

	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2020/2016
AMIENS	0,0%	2,2%	1,9%	2,6%	6,8%
BOVES	5,2%	60,0%	3,0%	1,2%	75,5%
LONGUEAU	0,9%	1,8%	2,7%	2,2%	7,8%
RIVERY	0,9%	0,9%	1,8%	1,1%	4,9%
GLISY	6,6%	7,3%	0,6%	3,3%	19,0%
CAMON	1,5%	1,1%	3,4%	2,6%	8,8%
DURY	3,4%	3,6%	1,9%	2,4%	11,8%
<b>SALOUËL</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>4,6%</b>	<b>8,3%</b>
POULAINVILLE	1,1%	1,2%	-48,7%	1,9%	-46,5%
SALEUX	-1,2%	3,1%	3,1%	1,3%	6,4%
PONT-DE-METZ	2,3%	3,8%	4,5%	2,5%	13,7%
SAINT-FUSCIEN	6,8%	4,7%	8,7%	4,2%	26,6%
CAGNY	2,0%	1,6%	2,1%	2,5%	8,4%
DREUIL LES AMIENS	2,3%	1,3%	2,9%	1,8%	8,7%
SAINS-EN-AMIENOIS	2,1%	2,4%	4,4%	2,5%	11,9%
<b>MOYENNE</b>	<b>2,3%</b>	<b>6,3%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>2,5%</b>	<b>11,5%</b>

NB : Seules les 15 premières communes apparaissent sur les 39 de la Métropole pour une meilleure lisibilité

Sur les 5 derniers exercices les bases de la TF de Salouël ont évolué un peu moins vite que la moyenne des 15 autres communes soit 8,3% contre 11,5%. A savoir que la TF de Salouël en 2019 s'appliquait à 1.652 locaux d'habitation (94,3% des locaux) 86 commerces (4,9%) et 12 bâtiments ou terrains industriels (0,8%).

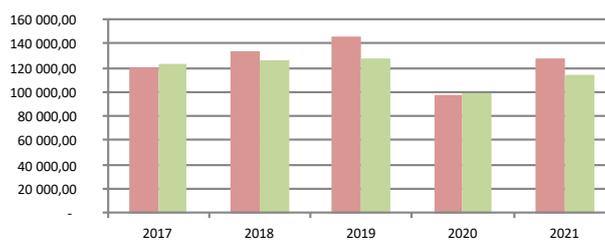
26

## Evolution des recettes de fonctionnement

### 75- Autres prod. De gest. Courante

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	119 747,54	122 950,00
2018	133 573,93	125 950,00
2019	145 381,42	127 500,00
2020	97 066,33	99 500,00
2021	128 016,27	114 500,00

13,56 au 28/12



27

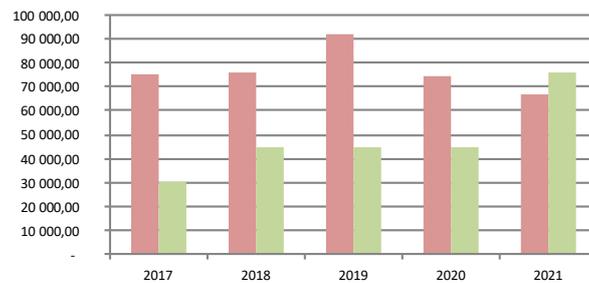
.../...

## Evolution des recettes de fonctionnement

### 013 - Attenuation de charges

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	75 110,35	30 000,00
2018	76 079,41	45 000,00
2019	92 293,43	45 000,00
2020	74 304,32	45 000,00
2021	66 882,83	76 000,00

au 28/12



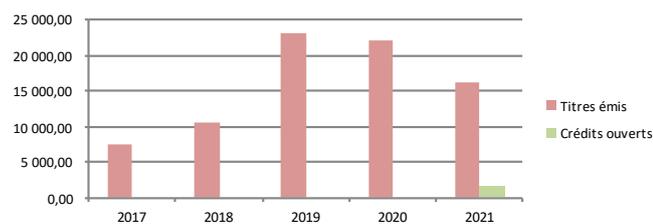
28

## Evolution des recettes de fonctionnement

### 77 - Produits exceptionnels

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2017	7 469,04	-
2018	10 511,23	-
2019	23 124,83	-
2020	22 160,61	-
2021	16 228,31	1 500,23

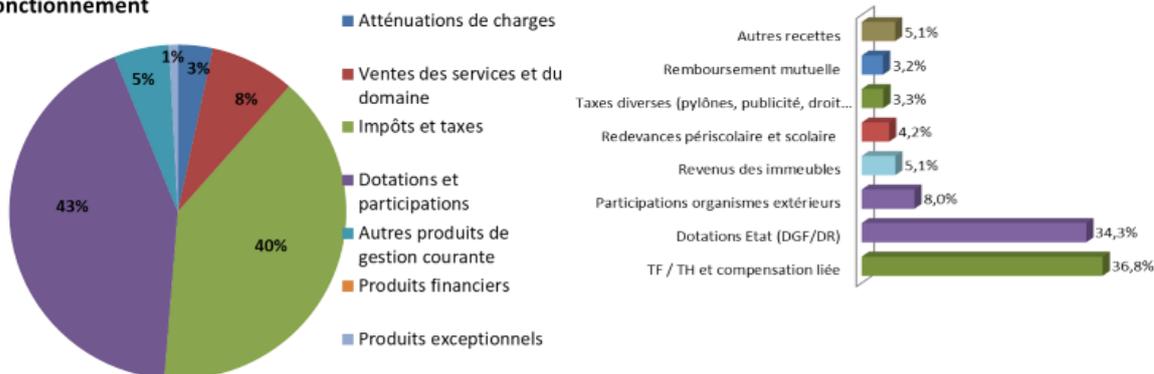
au 28/12



29

# Recettes de fonctionnement

## 2020 – Répartition des recettes de fonctionnement



Les dotations et participations représentent 43% des ressources de fonctionnement, suivi par les produits de la fiscalité pour 40%. L'ensemble est complété des ventes des services (8%) des autres produits de gestion courante (5%) des atténuations de charges (3%) et des produits exceptionnels (1%).

30

## Perspectives 2022

- **L'année 2021 marque le rebond prévisible de l'investissement public local après une année 2020 plombée par la crise sanitaire. Les finances locales, résilientes, devraient profiter d'un contexte favorable en 2022 pour permettre aux collectivités de poursuivre leurs efforts d'investissement. Les projets sont nombreux, notamment en faveur de la transition écologique.**
- L'impact de la crise sanitaire sur les finances locales en 2020 et 2021 aura été moindre qu'anticipé l'an dernier. Les indicateurs financiers des collectivités se sont dégradés mais de façon limitée. La résilience des finances locales et la mise en place de mesures de soutien gouvernementales ont notamment bénéficié aux collectivités les plus en difficulté. La situation à fin 2021 est ainsi relativement comparable à celle de 2014, début du mandat municipal précédent.
- L'analyse des budgets primitifs 2021 montre par ailleurs un rebond logique de l'investissement, avec une croissance prévue proche de +9%, une nouvelle fois financé par l'emprunt.
- Les collectivités sont donc dans une situation globalement préservée après le choc ponctuel lié à la crise sanitaire. En 2022, le contexte favorable devrait permettre une nouvelle croissance de l'investissement public local.

31

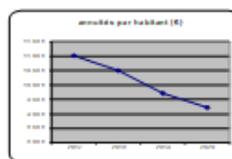
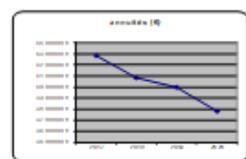
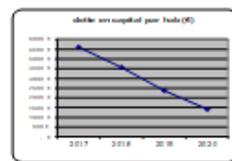
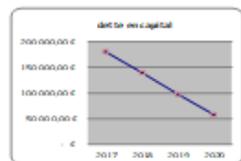
- Les finances locales ont bien résisté à la crise et l'investissement a nettement rebondi en 2021. Le contexte économique permet un optimisme raisonnable pour 2022 année pendant laquelle l'investissement devrait continuer sa progression.
- Comme le montrent l'[étude réalisée par la FNTP et La Banque Postale](#) sur les perspectives d'investissement des collectivités ou bien [l'analyse des projets financés par la part exceptionnelle de DSIL](#), les collectivités sont attendues et impliquées dans la réalisation de nombreux projets notamment dans le but de concrétiser la transition écologique: projets de mobilité (pistes cyclables, bornes de recharge électriques, transports collectifs, aires de covoiturage...), énergies renouvelables, réseaux d'eau et assainissement, éclairage public, protection et restauration des territoires et milieux naturels...
- L'incertitude pourrait toutefois se profiler pour la suite. A la suite des élections présidentielles la question du redressement des comptes publics pourrait rapidement refaire surface. Dans ce contexte et face aux besoins colossaux d'investissement non seulement pour concrétiser la transition écologique mais aussi maintenir le patrimoine des infrastructures et développer les territoires, il sera plus que jamais nécessaire de préserver les capacités d'investissement des collectivités locales.

## Etat de la dette

Evolution de la dette communale

	2017	2018	2019	2020	2021
Dette en capital	179 000 €	136 700 €	87 910 €	87 820 €	20 000 €
en euros par habitant	68,22 €	50,72 €	33,77 €	33,77 €	8,00 €
annuités	62 850,00 €	60 820,20 €	20 990,20 €	27 830,50 €	20 000,00 €
en euros par habitant	24,02 €	23,51 €	8,77 €	11,21 €	8,00 €
	207,3	187,1	122,7	121,1	107,2

(1) dette au 31 janvier 2022



## Etat de la dette

- Pour la première fois, l'état de la dette au 31 décembre 2021 est désormais nul.
- Cela signifie que la ville dispose d'une capacité d'emprunt intéressante. Le recours au prêt à taux zéro devrait être sollicités auprès de la CAF pour le projet d'extension de la crèche.
- Une veille est en cours sur les opportunités à saisir auprès de la Banque des Territoires notamment. Il conviendra de choisir le projet le plus en adéquation avec les offres proposées.

34

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Notre commune devrait également bénéficier d'une hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) mais surtout de crédits supplémentaires au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

*En 2021, une dotation au titre de la DSIL a été accordée pour un montant de 131 000 euros pour les travaux de notre chapelle. Des dossiers de subventions ont déjà été déposés auprès du Conseil Départemental. Nous savons compter sur nos représentants pour mener à bien le projet d'extension de la crèche et de la vidéoprotection pour l'année à venir.*

35

.../...

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme de stabilité 2021-2027 affiche une reprise de l'investissement local en 2021 de +7,3% suivie d'une croissance en 2022 et +5,3%.

Cette hypothèse semble réaliste aujourd'hui compte tenu du contexte globalement favorable

Les indicateurs financiers se redressent peu à peu, les collectivités ont des capacités de trésorerie, des conditions d'emprunt avantageuses, bénéficient du déploiement croissant des crédits du plan de relance (et de dotations d'investissement en hausse).

Enfin, 2022 correspond à l'entrée dans une phase du cycle électoral favorable à une reprise des projets du bloc communal.

36

### Les investissements de la Commune

Volet : Bâtiments communaux 1/5

#### Travaux achevés en cours (programmation 2021)

- Travaux de consolidation de la chapelle Saint-Quentin

Le chantier démarrera vers le mois de mai pour une durée de 10 mois.



37

## Les investissements de la Commune

### Volet : Bâtiments communaux 2/5

- Immeuble 5 rue Pasteur

Objectif :

- Logement vacant : à vendre, à requalifier ?

[Une étude](#) précise a été menée en 2021 afin de définir les coûts inhérents à une réhabilitation.



38

## Les investissements de la Commune

### Volet : Bâtiments communaux 3/5

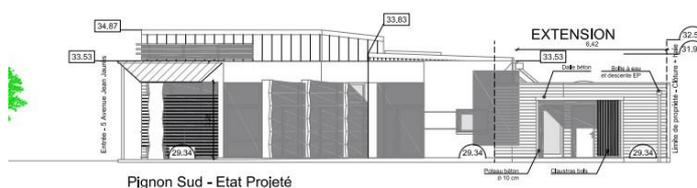
- Extension de la crèche « Nid d'abeilles »

Objectif :

- [Le projet](#) est validé par le Conseil Municipal. Le dossier de maîtrise d'œuvre est confié au Cabinet d'architecture ARCANA.

Les travaux débiteront en 2022.

- Les financements sont sollicités (CAF Subvention et emprunt – Conseil Départemental)



39

.../...

## Les investissements de la Commune

Volet : Bâtiments communaux 4/5

- **Ateliers Municipaux (à venir)**

Objectifs :

- Travaux d'économie d'énergie
- Réaménagement fonctionnel

Des études sont menées auprès du cabinet d'



40

## Les investissements de la Commune

Volet : Bâtiments communaux 5/5

- **Sécurisation des bâtiments(achevé)**

- Salle des Events : la porte d'entrée est remplacée.

- **Travaux d'économie d'énergie (à venir)**

- **Audit sur les chaudières des bâtiments**

Objectifs :

- mettre fin aux pannes récurrentes
- recherche d'économie d'énergie

- **Audit sur les solutions énergies renouvelables (à venir)**

Objectifs :

- recherche d'économie d'énergie
- développement du photovoltaïque

41

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 1/7

### Projets achevés /à venir

- **Eclairage public : 3<sup>ème</sup> et dernière tranche du programme** (achevé)

Objectif atteint :

- économie d'énergie. Parallèlement des aides au titre des certificats d'économie d'énergie sont obtenues ( 12 000 euros).

Led : les voies métropolitaines devraient être traitées

42

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 2/7

### Projets achevés /à venir

- **Création du terrain synthétique**: le terrain est désormais livré.



43

.../...

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 3/7

### Projets achevés /à venir

#### • Cimetière communal(à venir)

Objectifs :

- poursuite processus de reprise de concessions .
- extension du colombarium

44

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 4/7

### Projets 2022

#### • Vidéo protection

Objectifs :

- sécurisation des usagers (vol, délinquance)
- lutte contre les mauvais comportements (dépôts sauvages)
- L'étude est réalisée et validée par le Conseil Municipal.



Vidéo protection : La ville de Saleux est intéressée. Un travail de concertation avec elle sera faite afin d'implanter intelligemment les caméras sur les parties communes.

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 5/7

### Projets

#### • Aménagement de l'allée du commerce

Objectifs :

- sécurisation des piétons (allée et rampe d'accès centre commercial)
- embellissement
- Ce dossier est particulièrement technique du fait de la dénivellation très importante au regard des normes PMR.

46

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 6/7

### Projets

#### • Aménagement du chemin «les ruelles» 2022

Objectifs :

- création d'une voirie d'accès à la rue L. Labé
- aménagement des espaces verts (jeux de plein air)

Cet aménagement sera réalisé cette année. Des crédits budgétaires ont déjà été votés.



47

Rue Louise Labé : l'installation des jeux est retardée en raison du lieu d'implantation qui n'est pas du domaine public.

M. Rozé demande l'état d'avancement de l'aménagement du chemin.

☞ M. Darragon précise qu'il s'agira d'une voie de partage entre véhicules, cyclistes et piétons. /...

## Les investissements de la Commune

Volet : Voirie/Espaces verts 7/7

### Projets

- **Requalification de l'espace vert rue Pierre et Marie Curie (barque)**

Objectif :

- Favoriser l'intégration d'éléments minéraux en relation avec l'environnement

- **Campagne d'élagage d'arbres**

Objectif :

- Favoriser la durée de vie

- **Flotte des véhicules communaux (à venir)**

Objectifs :

- mise en place d'un programme pluriannuel de remplacement (déjà engagé depuis plusieurs années).
- développement des véhicules électriques (normes réglementaires).

48

## Les investissements de la Commune

Volet : Jeunesse 1/2

### Projets

- **Aménagement du centre de loisirs 2022**

Objectif :

- aménagement des pièces d'animation
- achat de jeux, mobilier

- **Acquisition de logiciel de gestion 2021**

Objectif :

- améliorer et faciliter les échanges Parents/Mairie (modalités d'inscription/règlement à distance) – Mise en œuvre en 2022

- **Liaison froide**

Objectifs :

- renouvellement du contrat du prestataire
- audits sur coût/tarifification – instauration de la cantine à 1 euro

49

## Les investissements de la Commune

Volet : Jeunesse 2/2

### Projets

- **Création d'un conseil de jeunes**

Objectif :

- initier les jeunes à l'esprit
- créer un lien avec de connaître leur aspiration, leur attentes



- **Mise en place du dispositif : Ma commune aime lire et faire lire**

Objectif :

- Obtention du label
- valorise l'action locale en faveur de la lecture

50

## Partie 2 : Le contexte métropolitain



51

.../...

## La mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire(DSC)

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a introduit l'obligation de solidarité au niveau du territoire par le biais d'un pacte financier et fiscal.

A défaut de pacte, le versement d'une DSC est obligatoire.

Le principe de la répartition de la DSC repose sur l'utilisation de critères de distribution qui peuvent être classés en plusieurs catégories :

- Critères sociaux ;
- Critères économiques ;
- Critères de charges ;
- Critères de ressources.

Afin de garantir l'équité de traitement entre les communes du point de vue de la solidarité financière, la loi impose des critères de répartition prépondérants (population, potentiel financier ou fiscal et revenu par habitant).

Les autres critères sont fixés librement par le Conseil Communautaire .

52

## Les critères de répartition retenus pour le calcul de la DSC

Critères de répartition de l'enveloppe de la DSC	Poids relatif
Potentiel financier national (17,5%) et revenu par habitant (17,5%)	35%
Effort fiscal interne	25%
Desserte par les transports en commun	20%
Bénéficiaires du RSA	20%

53

## Les montants de la DSC pour toutes les communes de la Métropole

Montant DSC - écrêtement					
Nom de la commune	Perte de produit Fiscal	Montant DSC initial	Part écrêtée	TOTAL montant DSC finale	DIFFERENCE entre perte de produit fiscal et DSC finale
ALLONVILLE	-15 461	15 467	0	15 467	-
AMIENS	-6 234 370	938 164	282 748	1 220 912	- 5 013 458
BERTANGLES	-21 780	20 867	913	21 780	- 0
BLANGY-TRONVILLE	-11 311	11 318	0	11 318	-
BOVELLES	-9 423	9 423	0	9 423	-
BOVES	-250 820	34 859	6 688	41 547	- 209 273
CAGNY	-43 538	25 189	2 495	27 683	- 15 855
CAMON	-149 751	46 944	9 112	56 055	- 93 695
CARDONNETTE	-10 487	10 487	0	10 487	-
CLAIRY-SAULCHOIX	-7 530	7 530	0	7 530	-
CREUSE	-4 002	4 002	0	4 002	-
DREUIL LES AMIENS	-43 517	27 896	3 382	31 278	- 12 239
DURY	-132 114	19 627	3 082	22 709	- 109 405
ESTREES SUR NOYE	-5 895	5 895	0	5 895	-
FERRIERES	-10 700	10 700	0	10 700	-
GLISY	-160 890	22 967	1 621	24 589	- 136 302
GRATEPANCHE	-5 496	5 496	0	5 496	-
GUIGNEMICOURT	-7 375	7 379	0	7 379	-
HEBECOURT	-10 821	10 826	0	10 826	-
LONGUEAU	-186 978	58 806	11 827	70 633	- 116 345
PISSY	-5 524	5 524	0	5 524	-
PONT DE METZ	-59 261	35 276	5 081	40 357	- 18 904
POULAINVILLE	-69 177	25 928	2 529	28 457	- 40 720
QUERRIEU	-14 005	14 005	0	14 005	-
REMIENCOURT	-2 668	2 668	0	2 668	-
REVELLES	-9 603	9 603	0	9 603	-
RIVERY	-168 303	38 983	7 348	46 332	- 121 971
RUMIGNY	-11 982	11 982	0	11 982	-
SAINS EN AMIENOIS	-28 706	28 461	244	28 706	- 0
SAINT-FUSCIEN	-57 517	23 253	2 574	25 827	- 31 690
SAINT-SAULIEU	-17 842	17 842	0	17 842	-
SAINT-VAAST EN CHAUSSEE	-9 006	9 006	0	9 006	-
SALEUX	-66 236	37 934	5 810	43 744	- 22 492
SALOUEL	-99 597	33 854	8 094	41 948	- 57 649
SAVEUSE	-20 169	20 169	0	20 169	-
SELUX	-2 651	2 651	0	2 651	-
THEZY-GLIMONT	-12 874	12 874	0	12 874	-
VAUX EN AMIENOIS	-7 396	7 396	0	7 396	-
VERS-SUR-SELLE	-15 201	15 201	0	15 201	-
	<b>-8 000 000</b>	<b>1 646 451</b>	<b>353 549</b>	<b>2 000 000</b>	<b>- 6 000 000</b>

54

## Les montants de la DSC pour les communes impactées au sein de la Métropole

Montant DSC + écrêtement					
Nom de la commune	Perte de produit Fiscal	Montant DSC initial	Part écrêtée	TOTAL montant DSC finale	DIFFERENCE entre perte de produit fiscal et DSC finale
AMIENS	-6 234 370	938 164	282 748	1 220 912	- 5 013 458
BOVES	-250 820	34 859	6 688	41 547	- 209 273
CAGNY	-43 538	25 189	2 495	27 683	- 15 855
CAMON	-149 751	46 944	9 112	56 055	- 93 695
DREUIL LES AMIENS	-43 517	27 896	3 382	31 278	- 12 239
DURY	-132 114	19 627	3 082	22 709	- 109 405
GLISY	-160 890	22 967	1 621	24 589	- 136 302
LONGUEAU	-186 978	58 806	11 827	70 633	- 116 345
PONT DE METZ	-59 261	35 276	5 081	40 357	- 18 904
POULAINVILLE	-69 177	25 928	2 529	28 457	- 40 720
RIVERY	-168 303	38 983	7 348	46 332	- 121 971
SAINT-FUSCIEN	-57 517	23 253	2 574	25 827	- 31 690
SALEUX	-66 236	37 934	5 810	43 744	- 22 492
<b>SALOUEL</b>	<b>-99 597</b>	<b>33 854</b>	<b>8 094</b>	<b>41 948</b>	<b>- 57 649</b>
	<b>-8 000 000</b>	<b>1 646 451</b>	<b>353 549</b>	<b>2 000 000</b>	<b>- 6 000 000</b>

55

# Perspectives Amiens Métropole 2022

Après une période d'investissements massifs au bénéfice du territoire, Amiens Métropole a pour objectif désormais de veiller à :

- Préserver un taux d'épargne suffisant pour couvrir le remboursement de la dette et le financement des investissements encore nécessaires
- Limiter le recours à l'emprunt pour stabiliser la capacité de désendettement et le montant global de l'annuité de la dette. Le niveau d'épargne dégagé a permis d'absorber les premiers effets tangibles de la crise sanitaire de la Covid-19, dont certains ont déjà été intégrés en 2020.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour la période 2022-2026 a été adoptée lors du Conseil d'Amiens Métropole du 4 novembre 2021. A cette occasion, la stratégie globale d'investissement a été présentée, ainsi que la liste des opérations identifiées, qui s'inscrivent toutes dans les 3 priorités suivantes :

- La transition écologique.
- L'attractivité du territoire, sous l'angle de développement économique et touristique.
- L'attractivité du territoire, sous l'angle « Qualité de vie » (espaces publics, logement, culture et sport,...).

56

## Conclusion

Chers Collègues,

Ce soir, nous nous sommes une nouvelle fois soumis à l'obligation qui nous est faite de débattre sur les orientations budgétaires pour cette année.

L'année 2021 a vu se concrétiser le terrain de football et les dossiers pour les travaux de restauration de l'église, la vidéoprotection sont d'ores et déjà bouclés pour 2022.

Les bases de notre action communale sont posées. Les difficultés résident encore dans les contraintes administratives où force est de constater que la relance économique et les fortes demandes en cours ont pour conséquence de ralentir nos projets.

Je vous remercie pour votre attention.

57

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2022.

## **2. Mise en place d'un système de vidéoprotection et présentation du plan de financement :**

Le Conseil Municipal a voté des crédits budgétaires à hauteur de 120 000 euros.  
Parallèlement, une démarche d'adhésion à la Fédération Départementale de l'électricité (FDE) s'est finalisée en vue d'obtenir un soutien technique et financier dans la concrétisation de ce dossier.

La FDE a finalisé son chiffrage qui s'élève à 176 567 euros hors taxes pour l'installation de 50 caméras sur 25 sites.

Ainsi, il serait encore possible de compléter les dossiers de financement sur la base du devis remis.  
De plus, le Conseil Régional des Hauts de France a communiqué sur le déblocage d'une enveloppe financière de 2 millions d'euros pour aides les communes de moins de 20 000 habitants.  
Aucune information sur les modalités de constitution du dossier n'est connue à ce jour.

Des financements seront possibles.

### **Montant HT prévisionnel des travaux : 176 567.00 €**

Subvention Etat au titre de la DETR 40% :	70 626.00 €
Subvention Conseil Départemental 28.31 % plafonnée à :	50 000.00 €
Subvention du Conseil Régional des Hauts de France 10% :	17 657.00 €

La Commission émet un avis favorable.

Un tel dispositif entrainera un cout de maintenance annuelle de l'ordre de 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

- Approuve le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune ;
- Autorise M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet ;
- Adopte la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Charge le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions ;
- De signer tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéoprotection.

## **3. Protection sociale et complémentaire – débat ;**

La nouvelle ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 qui attend encore ses décrets d'application à ce jour, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents au plus tard en 2025 (à hauteur **de 20% minimum** d'un montant de référence) et aux contrats santé au plus tard en 2026 (à hauteur **de 50 % minimum** d'un montant de

.../...

référence). Reste à déterminer quels seront les montants de référence par décrets en attente de parution.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un **débat sur la protection sociale complémentaire** dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance, soit avant le 18 février 2022 puis, régulièrement, dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général de ces assemblées.

Ce débat doit notamment porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre et l'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.

Chaque collectivité est libre de définir les contours de ce débat. Mais ce dernier peut être nourri par un état des lieux de la Protection sociale et complémentaire (PSC) dans la collectivité. Cet état des lieux de sa situation qui peut notamment être réalisé en s'appuyant sur le rapport social unique (RSU) qui comporte des éléments tels que les montants attribués à la PSC dans le budget primitif, le nombre d'agents qui souscrivent en santé, en prévoyance ou encore la part de labellisation, de contrat collectif, etc.

La commission émet un avis favorable.

Après cet exposé, il est décidé de reporter le débat.

#### **4. Adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme de la ville d'Albert**

Monsieur le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'Albert.

#### **5. Actualisation des statuts d'Amiens Métropole**

Par délibération sur 16 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé la suppression du titre VI des statuts d'Amiens Métropole relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

En effet, les statuts actuellement en vigueur y présentent des dispositions relatives à la DSC qui n'ont jamais été appliquées.

Conformément aux obligations réglementaires, Amiens Métropole a engagé la rédaction d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal. Ce pacte prévoit la mise en place d'une DSC selon des modalités qui ne sont pas celles figurant dans les statuts.

Aussi, étant entendu qu'il n'est pas obligatoire de faire référence à la DSC dans les statuts d'Amiens Métropole et afin d'éviter toute confusion, il a été proposé de supprimer le titre VI.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

- Autorise la suppression du titre VI des statuts d'Amiens Métropole relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- Approuve la modification des statuts.

## 6. Questions orales

- M. Darragon informe les membres de la vente du bâtiment de la SIP (face à l'enseigne ALDI) au profit du CROUS. Un projet de logements étudiants sera probablement déposé.

### Informations métropolitaines :

- Val de Selle Music : changement de bureau suite à l'assemblée générale
  - M. Darragon informe les membres que les subventions métropolitaines en faveur du sport seront maintenues quant au fonctionnement des structures. En revanche, une baisse est annoncée sur les manifestations entreprises par les associations.
  - Le musée de Picardie est gratuit le week-end des 5 et 6 mars prochain.
  - Zoo : création d'un enclos pour les tortues.
- 
- Repas des anciens : Mme Forestier demande si le report du repas est toujours envisagé ?
    - ☞ M. Darragon précise que sa décision n'est pas prise car il se questionne sur l'opportunité de faire un repas d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre puis d'organiser celui de décembre.
- 
- Chasse au trésor organisée par le Comité des Fêtes le 27 mars prochain.
- 
- Rappel des dates des Elections
    - Présidentielle : 10 et 24 avril (scrutin ouvert jusqu'à 19h00)
    - Législatives : 12 et 19 juin (scrutin ouvert jusqu'à 18h00)

Séance terminée à 21h40